L'extension d'une usine Chemours approuvée par l'État

Dossier de

br /> la rédaction de H2o March 2024

Le groupe chimique américain prévoit d'ouvrir en 2025 une extension de son site de Villers-Saint-Paul pour fournir des éléments à la chaîne de l'hydrogÃ"ne vert. Mais des relevés effectués dans l'eau de l'Oise, à proximité du site, moi la persistance de PFAS. L'unité est destinée à produire des membranes échangeuses de protons (membrane à électro polymÃ"re, MEP) présentées comme un maillon essentiel dans la chaîne de production d'hydrogÃ"ne vert.Â

L'usine Chemours de Villers-Saint-Paul est l'un des cinq sites producteurs de PFAS implantés en France, avec ceux d'Arkema et de Daikin, dans la "vallée de la chimie" au sud de Lyon, et les installations de Solvay à Salindres (Gard) et Ã Tavaux (Jura). Elle produit depuis 1996 des PFAS employées dans des mousses anti-incendie et des revÃatements antitaches. Dàs 2013, une étude réalisée par des chercheurs du laboratoire d'hydrologie de Nancy de l'Agence nationale de sécurité sanitaire relevait des quantités "impressionnantes" (1 204 ng/l) de PFAS dans la riviÃ"re Oise en aval du site industriel. Mais il a fallu attendre dix ans et les révélations du Monde dans le cadre du Forever Pollution Project, en février 2023, pour identifier le site. Deux mois plus tard, c'était au tour de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France de donner l'alerte. Enfin, le 9 novembre 2023, des élus de la province néerlandaise de la Hollande-Méridionale (La Haye) prenaient aussi la plume pour inviter la préfÃ"te de l'Oise à venir constater la grave pollution générée par l'usine Chemours de Dordrecht et découvrir les mesures prises par les autorité locales pour réduire drastiquement les émissions de PFAS avant de donner son feu vert au projet de la firme américaine. Deux mois plus tard, c'est au tour de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France de donner l'alerte. Selon la DREAL, les rejets de l'usine de Chemours (59 kg estimés en 2022) ont contaminé tout le milieu autour de la plateforme chimique de Villers-Saint-Paul. "À titre de précaution", l'agence régionale de santé recommande de "r pas consommer les poissons pÃachés entre Pont-Sainte-Maxence et Villers-Saint-Paul". Des prélà vements d'œufs et de Iégumes doivent être réalisés respectivement avant fin mars et fin juin dans un rayon de 1,5 kilomÃ"tre autour de l'usine pour vérifier si d'autres restrictions de consommation doivent Ãatre prononcées. Pour l'heure, l'eau potable n'est pas concernée par une telle restriction. Les concentrations de PFAS retrouvées en juin 2023 (24 ng/l) et janvier 2024 (13 ng/l) au captage de Précy-sur-Oise ne dépassent pas la limite de qualité, fixée à 100 ng/l. Mais tous les experts conviennent qu'elle devrait être abaissée à 1 ng/l pour tenir compte de l'extrême toxicité des PFAS. À titre de comparaison, le Danemark, pays pionnier sur le contrà le des PFAS, a fixé un seuil de 2 ng/l.

La plateforme chimique de Villers-Saint-Paul est dotée d'une station d'épuration qui traite les effluents de Chemours mais aussi des autres usines installées sur le site - Arkema, Dow, Industrial Water Treatment (IWT) - et de la société Picardie Lavage Citernes, implantée dans le voisinage.Â

Stéphane Mandard, Le Monde [accÃ"s réservé] -Â DREAL Hauts-de-France

La Coordination EAU-IDF va engager une campagne de préIÃ"vements qui sera financée par une opération de crowfunding -Â Coordination EAU-IDF